

Revue du Nouvel-Ontario

REVUE DU
NOUVEL-
ONTARIO

Une université de langue française à Sudbury, au service du développement régional du nord de l'Ontario et du dynamisme de sa communauté francophone

Corinne Pastoret

Number 46-47, 2021–2022

Pour l'université française à Sudbury

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1102593ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1102593ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut franco-ontarien

ISSN

0708-1715 (print)

1918-7505 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Pastoret, C. (2021). Une université de langue française à Sudbury, au service du développement régional du nord de l'Ontario et du dynamisme de sa communauté francophone. *Revue du Nouvel-Ontario*, (46-47), 105–122. <https://doi.org/10.7202/1102593ar>

Une université de langue française à Sudbury, au service du développement régional du nord de l'Ontario et du dynamisme de sa communauté francophone

CORINNE PASTORET

Université d'Ottawa

Le 12 avril 2021, l'Université Laurentienne, qui s'était placée sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC), a licencié 42 professeurs francophones et aboli 28 programmes en français. Même si cette crise de l'enseignement en français a frappé les esprits en raison de sa brutalité inouïe, une perspective plus longue est adoptée dans le présent article, celle de la « grande dépression » de l'enseignement en français à l'Université Laurentienne, au cours de la dernière décennie. En réaction à cet échec cuisant du bilinguisme institutionnel à l'Université Laurentienne, la communauté franco-ontarienne a décidé de se mobiliser à nouveau en faveur d'une université francophone à Sudbury.

Dans la première partie sera mis en lumière le processus continu de fragilisation et de démantèlement des programmes en français depuis l'automne 2008, jusqu'à la fermeture de près de la moitié de ces programmes en avril 2021. L'accent sera mis, en particulier, sur la création

de cercles vicieux, qui ont progressivement fragilisé les programmes en français et menacé leur survie.

La deuxième partie relate la crise de 2021 et tire les leçons de l'échec cuisant du bilinguisme institutionnel à l'Université Laurentienne.

Finalement, la troisième partie propose de se tourner vers l'avenir, c'est-à-dire vers une université de langue française à Sudbury, qui sera au service du développement régional du nord de l'Ontario et du dynamisme de sa communauté francophone. Il s'agira notamment de remplacer les cercles vicieux de l'Université Laurentienne par des cercles vertueux, qui renforceront l'enseignement postsecondaire en français à Sudbury.

1. La grande dépression : processus continu de fragilisation et de démantèlement des programmes en français à l'Université Laurentienne depuis 2008

Mon arrivée à l'Université Laurentienne, en septembre 2006, s'est faite dans un climat d'ébullition lié au développement des programmes en français. Le vice-recteur aux affaires francophones, Harley d'Entremont, était le dernier « vrai » vice-recteur francophone au sens où il exerçait sa fonction à parité avec le vice-recteur anglophone. En particulier, il gérant son budget, embauchait les professeurs francophones et développait activement les programmes en français. Cette période qui m'est apparue glorieuse et stimulante pour l'enseignement en français (et qui explique ma décision de rester à l'Université Laurentienne pour m'impliquer activement dans le développement des programmes de science économique en français) a été malheureusement de courte durée. En effet, à partir de l'automne 2008, s'est mis en place un processus continu de fragilisation des

programmes en français, auquel les professeurs francophones ont tenté de résister, notamment en demandant la désignation partielle de l'Université Laurentienne en vertu de la *Loi sur les services en français* de l'Ontario.

En lisant le livre *L'Université Laurentienne. Une histoire*¹, rédigé pour le cinquantenaire de l'Université Laurentienne, j'ai compris que le poste de « vrai » vice-recteur aux affaires francophones était en fait relativement récent, puisqu'il avait été créé, non sans difficulté, en 1999². Mais plus inquiétant encore, des professeurs francophones qui craignaient déjà en 2002 que ce poste fût menacé pour rendre l'administration plus efficace³, ont dû faire pression pour le protéger et rendre possible la nomination de Harley d'Entremont en 2003, dont le mandat sera renouvelé en 2007 jusqu'au 30 juin 2008.

Par conséquent, le climat d'ébullition lié au développement des programmes en français à mon arrivée à la Laurentienne en 2006 était non seulement récent et relativement précaire, mais a aussi été de courte durée, puisqu'en 2008, l'administration a décidé de modifier la structure organisationnelle de l'Université Laurentienne, en rendant presque symbolique le rôle du vice-recteur francophone. En particulier, le vice-recteur aux affaires francophones est devenu le vice-recteur associé à l'enseignement et aux affaires francophones. Il a alors perdu ses pouvoirs d'embauche, de gestion autonome des fonds destinés à l'enseignement francophone et bilingue et son rôle actif dans le développement des programmes en

¹ Linda Ambrose (dir.), *L'Université Laurentienne. Une histoire*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010.

² Gaudreau, Guy, « Enseignement en français et bilinguisme à la Laurentienne », dans Linda Ambrose (dir.), *L'Université Laurentienne. Une histoire*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 254.

³ *Ibid.*

français. Il s'agissait alors d'un tournant important et le début de la fin pour les francophones de l'Université Laurentienne, qui perdaient la maîtrise de leur destin.

Le Regroupement des professeurs francophones de l'Université Laurentienne, par les voix d'Alain Beaulieu et d'Ali Régugui, s'est vivement opposé, devant le Sénat, à cette décision d'affaiblir le rôle du vice-recteur francophone, mais en vain. Les principales critiques avancées par le Regroupement étaient les suivantes : 1) perte de la gestion des programmes en français par la communauté francophone; 2) non-respect du droit des francophones de gérer la création et l'enrichissement des programmes en français et 3) abandon de la gestion autonome des programmes en français par le vice-recteur aux affaires francophones. La réponse faite au Regroupement par l'administration a été assez déconcertante :

Étant donné que le nouveau recteur, Dominic Giroux, est un promoteur de la cause francophone, il n'aurait pas accepté l'organisation proposée si elle entravait la création et l'enrichissement des programmes en français de même que la promotion de la langue, de l'histoire et de la culture francophones⁴.

Malheureusement, l'affaiblissement du rôle du vice-recteur francophone a rendu les professeurs et les programmes francophones particulièrement vulnérables face à des réformes de programmes qui visaient avant tout une plus grande efficacité des ressources en enseignement (professeurs et offre de cours) au sein d'une université bilingue, sans réel souci du droit des francophones à une éducation de qualité offerte entièrement en français. Si nous prenons l'exemple de la Faculté des arts, trois projets de réforme des programmes en français se sont succédé, avec le même objectif de réduire le nombre de cours

⁴ Sénat de l'Université Laurentienne, Compte rendu du 10 février 2009, p. 11-12.

offerts en français : 1) transformer les programmes en français en programmes bilingues; 2) créer toujours plus d'interdisciplinarité, sans même se soucier de la demande pour ces programmes de la part des étudiants et 3) fermer les spécialisations en français. Ces réformes touchaient peu les programmes en anglais, puisque les économies en ce qui concerne les ressources de la Faculté des arts visaient principalement les programmes et les cours en français, dont les inscriptions étaient en moyenne plus faibles.

En 2011, la doyenne de la Faculté des sciences sociales et des humanités (qui deviendra la Faculté des arts) a proposé de rendre les programmes francophones bilingues, en remplaçant une partie des cours en français par des cours en anglais. L'argument avancé était que des programmes bilingues seraient dans l'intérêt des étudiants francophones, qui recevraient ainsi une meilleure éducation. L'asymétrie entre l'éducation en français et celle en anglais était telle que, d'un côté, les programmes anglophones continueraient à être offerts totalement en anglais, toujours avec l'option de pouvoir prendre quelques cours en français et, de l'autre côté, les programmes francophones deviendraient bilingues, sans aucune garantie de pouvoir poursuivre ses études entièrement en français.

Ce projet de réforme s'est heurté à une forte opposition de la part des professeurs francophones, qui ont tenté de résister en demandant la désignation partielle de l'Université Laurentienne en vertu de la *Loi sur les services en français* de l'Ontario. J'étais alors présidente du Regroupement des professeurs francophones (RPF), et c'est Michel Giroux, professeur au département de droit et justice, qui a proposé l'idée de la désignation partielle dans le but de sauvegarder le droit à une éducation en

français de qualité. En décembre 2011, les membres du Regroupement ont voté de manière unanime, avec un taux de participation de 72 %, en faveur d'une proposition de désignation partielle qui visait à protéger 35 programmes, dont les spécialisations. À ce moment, le recteur Dominic Giroux était en faveur de ce projet de désignation partielle.

Cette proposition initiale n'a malheureusement pas été approuvée en l'état par le Conseil des gouverneurs qui, en mars 2012, a réclamé un amendement pour permettre au Sénat de dé-désigner librement les programmes protégés, afin de pouvoir suspendre ou éliminer les programmes qui ne l'étaient pas. À l'occasion du souper de la francophonie du 3 avril 2012 du RPF, Dominic Giroux a annoncé en compagnie de François Boileau, commissaire aux services en français de l'Ontario, que l'Université Laurentienne demanderait la désignation partielle. Les membres du Regroupement ont salué cette décision, sans avoir été informés de la nature de l'amendement du Conseil des gouverneurs, qui affaiblissait fortement la portée de la désignation partielle. Cette proposition, amendée par le Conseil des gouverneurs, a été refusée par l'Office des affaires francophones en 2013. L'administration a dû soumettre une nouvelle demande dans laquelle la portée de la désignation partielle continuait à rétrécir comme une peau de chagrin, à la grande tristesse des professeurs francophones. La solution proposée se limitait à désigner 13 diplômes, au lieu des 35 programmes inclus dans la proposition initiale. Cette demande de désignation très partielle est devenue officielle le 1^{er} juillet 2014.

Les baccalauréats de la Faculté des arts se sont trouvés à nouveau vulnérables, puisqu'au lieu de protéger les différentes spécialisations individuellement (ex : science

économique, sociologie, histoire, etc.), la désignation partielle ne couvrait que le B.A. en arts, ce qui ouvrait à nouveau la porte au démantèlement de tous ses programmes en français. Dans les années qui ont suivi, les départements ont été contraints de rendre leurs spécialisations plus interdisciplinaires, en remplaçant les 60 crédits de leur discipline (sur 120 crédits, au total) par des cours d'autres disciplines, dans le but de fusionner les ressources entre programmes francophones et de réduire ainsi l'offre de cours en français. Puis, en 2018, de nombreuses spécialisations en français de la Faculté des arts ont été fermées et remplacées par des majeures, toujours dans le but de réduire l'offre de cours en français.

Au cours de la décennie qui a suivi l'affaiblissement du rôle du vice-recteur aux affaires francophones, des cercles vicieux se sont mis en place, intensifiant la fragilisation et le démantèlement des programmes en français.

Par exemple, la baisse de la qualité des programmes et de l'offre de cours en français pour diminuer les coûts a terni la réputation des programmes au sein de la communauté francophone, ce qui a entraîné une baisse des inscriptions dans les programmes et les cours en français et incité l'administration à supprimer davantage de cours et à diminuer à nouveau la qualité de ces programmes, entraînant une nouvelle baisse des inscriptions...

Un autre exemple de cercle vicieux a trait à la différence de qualité accrue entre l'offre de cours et de programmes en anglais, par rapport à l'offre de cours et de programmes en français. Si l'offre et le choix de cours en français se détériorent et deviennent incertains, plus d'étudiants francophones vont devoir prendre des cours en anglais ou s'inscrire dans des programmes en anglais, ce qui va

inciter l'administration à éliminer davantage de cours en français et à fermer des programmes en français ou à diminuer leur qualité, incitant plus d'étudiants à étudier en anglais...

En conclusion, même si les programmes francophones étaient déjà fragilisés avant la crise de 2021, celle-ci a porté un coup décisif à des professeurs francophones souvent marginalisés et à certains programmes en français, à l'intérieur d'une institution asymétriquement bilingue.

2. La crise de 2021 et les leçons de l'échec du bilinguisme à l'Université Laurentienne

Le 12 avril 2021, l'Université Laurentienne, qui s'était placée sous la protection de la LACC, a pris la décision de fermer 28 programmes en français (soit 48 % des programmes en français) et de licencier 42 professeurs francophones à temps plein. Il ne restait alors que 7 professeurs francophones sur 29 à la Faculté des arts (en 2011, la Faculté des arts comptait 44 professeurs francophones) pour offrir un B.A. en arts (psychologie, sociologie, droit et justice et études interdisciplinaires) et un doctorat interdisciplinaire. À la suite de la restructuration imposée par la LACC, les professeurs francophones qui étaient toujours en poste étaient plus isolés et marginalisés que jamais. Certains des programmes en français qui avaient survécu ont été amputés, ce qui a encore diminué leur qualité par rapport aux programmes en anglais. Les conséquences de la fermeture des programmes en français sur les plans humain, social et économique ont été considérables pour des professeurs, des étudiants et des familles entières, qui ont été obligés de quitter Sudbury.

Trois leçons principales peuvent être tirées de l'échec cuisant du bilinguisme à l'Université Laurentienne :

Leçon 1 : à défaut d'une gestion autonome par les francophones des fonds reçus pour l'enseignement en français, les programmes et les cours en français risquent d'être sacrifiés au nom de la rentabilité de l'institution bilingue.

L'Université Laurentienne recevait du gouvernement 12 millions de dollars destinés à l'enseignement francophone et bilingue, afin de couvrir les dépenses plus importantes liées à l'offre de cours et de programmes en français en milieu minoritaire. Or, lorsque le vice-recteur francophone a perdu son pouvoir d'embauche et de gestion de ces fonds, les programmes et les cours en français se sont trouvés soumis à une logique de rentabilité qui ignorait largement la spécificité de ces fonds. En outre, ces fonds qui jouaient le rôle de subventions, au sens où ils contribuaient à rendre financièrement viables les programmes en français en diminuant leurs coûts, étaient gérés de manière opaque par l'Université. Par conséquent, les facultés étaient en grande partie administrées comme s'il n'y avait pas de fonds alloués aux francophones. Ainsi, ces fonds étaient largement ignorés lorsqu'il s'agissait de réformer les programmes en français ou d'annuler des cours en français dont les inscriptions étaient, de par leur nature, moindres que celles des cours en anglais. Il est possible d'en conclure que, lorsque des fonds francophones sont mis en commun avec d'autres fonds au sein d'une institution bilingue comme l'Université Laurentienne, sans que la traçabilité stricte de leur utilisation en soit assurée, l'administration va couper en priorité dans les cours et les programmes en français. Peu importe si ces coupes menacent l'intégrité des programmes et la capacité des étudiants à poursuivre leurs études en français ainsi que leur droit à des programmes en français de qualité équivalente aux programmes en anglais.

C'est aussi sans surprise qu'une logique similaire a été appliquée dans le cadre de la LACC pour justifier la fermeture de près de la moitié des programmes en français. En effet, les programmes en français ont été sacrifiés de manière disproportionnée parce que les subventions à l'éducation en français, qui visaient à les rendre plus rentables, ont été ignorées dans les formules utilisées pour décider des programmes à suspendre.

Leçon 2 : une institution bilingue fournit un environnement de travail peu valorisant et souvent incertain dans lequel l'anglais domine dans les facultés, les comités et de nombreux départements.

Le bilinguisme à l'Université Laurentienne, qui est très asymétrique, conduit inéluctablement à une anglicisation des professeurs francophones. Les professeurs embauchés pour enseigner en français ne peuvent pas travailler entièrement en français, notamment parce que l'usage de l'anglais est souvent la norme dans les départements et à l'Université dans son ensemble et que, parfois, des directeurs de département unilingues anglophones envoient des communications en anglais. Les professeurs francophones ont tendance à être perçus comme des parasites parce qu'ils enseignent dans des programmes qui ont des inscriptions en moyenne plus faibles que les programmes en anglais.

De plus, il y a souvent peu d'intérêt dans les départements et les facultés bilingues à garantir la viabilité et la qualité des programmes en français, qu'on tend à sacrifier en premier, surtout si ces changements permettent le transfert de ressources vers les programmes en anglais. Quand les ressources se raréfient ou que l'administration veut minimiser les ressources en enseignement (par

exemple, pour financer de nouveaux bâtiments ou projets), des pressions sont exercées dans les départements et les facultés pour que l'offre de cours en français soit réduite au maximum. Les ressources destinées à l'enseignement en français sont alors déplacées vers les programmes en anglais, qui comptent davantage d'étudiants. Ainsi, des professeurs initialement embauchés pour enseigner en français ont été fortement incités à donner une partie de leurs cours en anglais, sans qu'il n'y ait un transfert équivalent de ressources vers les programmes en français.

Les pressions exercées sur les cours et les programmes en français dans une faculté bilingue voulant être plus efficace créent un environnement de travail incertain et sont une source de stress pour les professeurs francophones. Ainsi, de nombreux professeurs francophones, notamment pendant la grande dépression d'après 2008, ont dû mener une lutte perpétuelle pour que les cours en français ne soient pas annulés, pour défendre la qualité minimale des programmes offerts, pour que les étudiants puissent poursuivre leurs études en français dans des conditions satisfaisantes et pour faire face aux menaces répétées de suspension des inscriptions dans les programmes si les départements n'acceptaient pas la suppression de cours et les modifications des programmes visant à réduire l'offre de cours en français.

Leçon 3 : difficile d'étudier en français dans des conditions satisfaisantes et de se sentir valorisé en tant qu'étudiant francophone.

Les étudiants francophones sont peu valorisés en tant que francophones et finissent par s'angliciser. Ils doivent composer avec une offre de cours en français limitée et

incertaine et des programmes qui peuvent ne pas être de qualité équivalente aux programmes en anglais. À la Faculté des arts, à partir de 2018, la majorité des spécialisations en français ont été fermées, alors qu'elles étaient encore offertes aux étudiants des programmes en anglais. Par exemple, la spécialisation en science économique a été fermée en 2018, alors qu'elle subsistait en anglais. Au cours des années précédentes, les cours obligatoires de science économique n'étaient pas offerts chaque année et l'offre de cours en français était réduite, de sorte que des étudiants devaient prendre des cours en anglais pour pouvoir terminer leurs études. Ils ont même dû signer une pétition pour demander que des cours obligatoires en français soient offerts. De plus, des rumeurs de suspension des inscriptions dans la spécialisation de science économique pendant plusieurs années ont créé beaucoup d'incertitude et découragé de nouveaux étudiants.

3. Une université francophone à Sudbury, au service du développement régional et du dynamisme de sa communauté francophone

Face au constat d'échec du bilinguisme à l'Université Laurentienne depuis 2008, dont le point culminant a été la fermeture de 48 % des programmes en français en 2021, la communauté francophone de Sudbury a plus que jamais besoin d'une université gérée par, pour et avec les francophones. Parce que les dépenses en éducation ont aussi des effets multiplicateurs sur le plan régional, une université francophone favorisera également le dynamisme économique, social et culturel de la communauté francophone de Sudbury.

Seule une université francophone peut offrir une solution viable et à long terme aux problèmes inhérents aux institutions bilingues, tels qu'ils ont été exposés précédemment dans les trois leçons.

Une université francophone permet d'abord de rendre l'éducation en français financièrement accessible aux francophones vivant à Sudbury, comme c'était déjà le cas à l'Université Laurentienne. Après la fermeture des programmes en français de l'Université Laurentienne, les étudiants francophones, forcés à l'exode, ont dû faire face à de lourds coûts additionnels, comme la location d'un logement, alors qu'ils vivaient auparavant avec leur famille à Sudbury.

De plus, une université francophone à Sudbury offre la garantie que les fonds destinés à l'éducation en français le sont réellement. Ainsi, les professeurs embauchés pour enseigner en français seront protégés contre toute obligation d'enseigner en anglais. Une université francophone est également à même d'offrir un environnement de travail et d'études propice à l'épanouissement des francophones et au développement du sentiment d'appartenance à la communauté franco-ontarienne de Sudbury. Les étudiants, les employés et les professeurs pourront contribuer à la création d'un réseau de nouveaux contacts, qui aideront notamment les étudiants à trouver un emploi au sein de la communauté francophone.

Contrairement aux cercles vicieux décrits pendant la grande dépression de l'enseignement en français à l'Université Laurentienne, des cercles vertueux auto-entretenus pourraient se mettre en place, par exemple :

Éducation de qualité et valorisation des francophones → bonne réputation dans la communauté francophone → plus d'étudiants → plus de ressources pour embaucher du personnel et développer et améliorer les programmes → éducation de qualité et valorisation...

Éducation de qualité et valorisation des francophones → plus d'étudiants décident d'étudier en français au lieu de devoir étudier en anglais → plus de ressources pour embaucher du personnel et développer et améliorer les programmes → éducation de qualité et valorisation...

Une université francophone pourra répondre aux besoins et aux demandes de la communauté francophone de Sudbury, en particulier à ceux des étudiants francophones locaux et internationaux, des entreprises et des institutions culturelles et autres OBNL. Les étudiants pourront avoir accès à certains cours qui permettent de mieux comprendre les spécificités du nord de l'Ontario, par exemple, des cours d'histoire et de littérature franco-ontariennes et des cours d'économie qui traitent de développement régional, d'environnement et de l'exploitation et du commerce des ressources naturelles.

L'université francophone pourra collaborer avec ces groupes pour stimuler la recherche en français et attirer du financement, notamment sur des thèmes liés aux spécificités du nord de l'Ontario. L'université pourra aussi coopérer avec d'autres institutions postsecondaires, comme l'Université de Hearst, l'Université de l'Ontario français et le Collège Boréal à Sudbury, en développant des cours en ligne et les études supérieures et en encourageant la mobilité des professeurs. Bien que l'enseignement en ligne se soit généralisé en raison de la pandémie de COVID-19, il s'agira malgré tout de trouver un bon équilibre entre cours en ligne et cours sur le campus.

Au-delà de sa mission éducative, une université francophone à Sudbury est aussi un facteur primordial de développement du nord de l'Ontario, au service du dynamisme économique, social et culturel de ses communautés francophones. Cette dimension macroéconomique a été négligée par les gestionnaires de l'Université

Laurentienne, qui ont cherché à diminuer les coûts internes, sans se soucier des coûts sociaux et économiques énormes de leurs décisions sur la communauté de Sudbury. Ainsi, la fermeture de programmes, les licenciements de professeurs et d'employés et l'exode des étudiants vers des grandes villes, ont eu un effet multiplicateur négatif sur l'économie de Sudbury.

D'abord, les investissements dans l'éducation en français stimuleront le développement économique régional grâce à la formation et à la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée, aux salaires et aux revenus plus élevés, qui sera capable de travailler en français et de créer de nouvelles entreprises. Une université francophone favorisera en même temps l'immigration en provenance de pays francophones africains et européens, ce qui créera une plus grande diversité sociale et culturelle dans les communautés francophones du nord de l'Ontario.

Une université francophone permettra enfin de générer un flux des revenus et des dépenses qui stimuleront le développement régional et contribueront au dynamisme de la communauté francophone de Sudbury. En particulier, les professeurs et les employés qui vivront à Sudbury recevront des salaires qu'ils dépenseront localement. Quant aux étudiants, ils dépenseront aussi des revenus (bourses, salaires et revenus familiaux), qui soutiendront financièrement l'université et encourageront le développement économique local. L'ensemble des revenus générera une demande de biens et de services en français, en particulier auprès d'entreprises et d'institutions culturelles francophones (comme la Place des Arts, le Théâtre du Nouvel-Ontario et la Slague), ce qui encouragera le dynamisme culturel franco-ontarien. Comme une université francophone fera croître la population de

francophones à Sudbury, il s'en suivra également une demande accrue pour les services en français et une augmentation des inscriptions dans les écoles françaises, qui, à leur tour, auront un effet positif sur les inscriptions à l'université francophone.

Enfin, même si l'enseignement en ligne s'est fortement développé en raison de la pandémie de COVID-19, des risques sont à signaler en ce qui a trait au développement régional et au dynamisme de la communauté francophone dans le cas d'une université « fantôme ». D'un côté, l'enseignement en ligne permet l'accès à une offre de cours plus variée, plus flexible et à moindre coût, ce qui peut permettre de rentabiliser certains cours ou programmes en attirant plus d'étudiants. De l'autre côté, si les personnes qui enseignent ou étudient en ligne ne vivent pas à Sudbury, n'y déménagent pas, n'y travaillent pas, n'y paient pas leurs taxes, n'y dépensent pas, ne vont pas au TNO, le développement régional et le dynamisme de la communauté francophone seront limités, en raison des fuites de revenus au profit d'autres régions.

Conclusion

La première partie a mis en lumière le processus de fragilisation des programmes en français à l'Université Laurentienne, qui s'est amorcé à partir de 2008 par l'affaiblissement du rôle du vice-recteur francophone et s'est poursuivi par la mise en place de cercles vicieux. Les professeurs francophones se sont organisés pour résister à ce mécanisme destructeur, d'abord en s'opposant à la modification du rôle du vice-recteur francophone, puis en proposant une demande de désignation partielle de l'Université en vertu de la *Loi sur les services en français* de l'Ontario. La portée de ces mesures a malheureusement

été limitée, puisque le poste de « vrai » vice-recteur n'a jamais été rétabli, même après la désignation partielle. De plus, le Conseil des gouverneurs a fait pression pour affaiblir le projet initial de désignation partielle pour qu'au lieu des 35 programmes, seuls 13 diplômés se trouvent protégés.

La deuxième partie a brièvement présenté la crise de 2021, qui a accentué le processus de fragilisation des programmes en français. Trois leçons à propos de l'échec du bilinguisme à l'Université Laurentienne sont avancées. Sans gestion autonome par des francophones des fonds destinés aux francophones, les cours et les programmes en français seront sacrifiés en premier. De plus, l'environnement de travail est peu valorisant et dominé par l'anglais. On remarque que les professeurs francophones subissent des pressions pour enseigner en anglais. Enfin, les étudiants francophones sont peu valorisés et font face à des difficultés pour étudier en français dans des conditions satisfaisantes, ce qui peut les conduire à prendre des cours en anglais ou carrément à étudier dans des programmes en anglais.

La troisième partie a proposé de se tourner vers l'avenir, c'est-à-dire vers la création d'une université de langue française à Sudbury, gérée par, pour et avec les francophones, qui s'impose comme la seule solution viable et à long terme aux problèmes inhérents aux institutions bilingues, tels qu'ils ont été exposés précédemment dans les trois leçons. Il s'agira notamment de remplacer les cercles vicieux de l'Université Laurentienne par des cercles vertueux auto-entretenus qui renforceront l'enseignement postsecondaire en français à Sudbury. Une telle université sera aussi un facteur primordial de développement économique régional et de dynamisme social et culturel pour

la communauté francophone de Sudbury, en formant une main-d'œuvre francophone qualifiée, en favorisant l'immigration francophone, en stimulant la recherche, en créant des revenus additionnels et une demande pour des biens et des services culturels et éducatifs en français.

Références

- Ambrose, Linda, *et al.* (dir.), *L'Université Laurentienne. Une histoire*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010.
- Gaudreau, Guy, « Enseignement en français et bilinguisme à la Laurentienne », dans Linda Ambrose, *et al.* (dir.), *L'Université Laurentienne. Une histoire*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 214-262.
- Sénat de l'Université Laurentienne, *Compte rendu du 10 février*, 2009.